

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Séance du Collège du 16 avril 2021

Le 16 avril 2021, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance organisée au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014.

Participaient à cette séance les membres du Collège suivants :

Membres titulaires : Monique ZERBIB, Louis de BROISSIA, Laurence FRANCESCHINI, Brigitte GIRARDIN et Marcel ROGEMONT.

ORDRE DU JOUR

Règlement d'un différend relatif à la mise en place d'une mesure technique de protection empêchant la mise en œuvre effective de l'interopérabilité ; modification des conditions générales de recrutement, de gestion et de rémunération du personnel de la Haute Autorité ; avis sur les marchés publics ; référencement de l'offre légale ; point d'étape de la mission de préfiguration de la fusion du CSA et de l'Hadopi ; relevé de conclusions de la séance du 18 mars 2021.

POINTS ABORDÉS

Règlement d'un différend relatif à la mise en place d'une mesure technique de protection empêchant la mise en œuvre effective de l'interopérabilité

La secrétaire générale et la directrice des affaires juridiques, européennes et internationales de l'Hadopi présentent, pour information, la demande de règlement de différend en application de l'article L. 331-32 du code de la propriété intellectuelle, émanant de la société COSMOS CONSULTING, invoquant le défaut d'interopérabilité de logiciels résultant de la mise en place par la société SAGE d'une mesure technique de protection portant sur une base de données.

Modification des conditions générales de recrutement, de gestion et de rémunération du personnel de la Haute Autorité

La secrétaire générale présente la délibération n° 2021- 03 du 16 avril 2021 modifiant la délibération n°2016-15 du 7 juillet 2016 modifiée portant modification des conditions générales de recrutement, de gestion et de rémunération du personnel de la Haute Autorité. Les membres du Collège adoptent cette délibération.

Avis sur les marchés publics

La secrétaire générale présente les marchés publics soumis, en raison de leur montant, à l'avis du Collège. Les membres du Collège émettent un avis favorable sur ces marchés concernant la prestation de service visant à la généralisation de la sensibilisation auprès du jeune public, le service de prestations graphiques, la maintenance des sites internet de l'Hadopi, du CSA et de la « page d'atterrissage » du futur site de l'Arcom, ainsi que la

conception et la déclinaison de la marque Arcom. Brigitte GIRARDIN s'abstient concernant ces deux derniers marchés publics.

La secrétaire générale présente les marchés publics soumis, en raison de leur montant, à l'information du Collège. Ceux-ci concernent une étude qualitative sur les pratiques culturelles en ligne des internautes « séniors » dans le cadre des missions d'observations des usages et d'encouragement au développement de l'offre légale de l'Hadopi ; une étude socioéconomique sur le marché de la consommation de photographie numérique et étude qualitative et quantitative sur les pratiques de consommation de photographie en ligne dans le cadre des missions d'observation des usages et d'encouragement au développement de l'offre légale de l'Hadopi ; une étude en collaboration avec le Centre national de la musique sur les modèles économiques du *live stream* et du *streaming* musical ; une étude quantitative « Baromètre de l'offre légale » dans le cadre des missions d'observation des usages et d'encouragement au développement de l'offre légale de l'Hadopi ; et une étude quantitative sur les enseignants et la sensibilisation au numérique dans le cadre des missions d'observation des usages et d'encouragement au développement de l'offre légale de l'Hadopi.

Référencement de l'offre légale

La secrétaire générale soumet à l'approbation du Collège une liste d'offres entrant dans le périmètre d'observation délimité par l'article 5 de l'annexe de la délibération n° 2017-06 du 13 juillet 2017 et qui répondent aux critères d'observation fixés par l'article 6 de ladite annexe.

Est proposé le référencement par l'Hadopi de 11 nouveaux sites et services dans les domaines de la vidéo à la demande, du livre numérique et des images.

Est proposé le déréférencement de plein droit par l'Hadopi de 14 sites et services ayant cessé ou transformé leur activité.

La mise à jour proposée est approuvée par l'ensemble des membres du Collège. Suite à celle-ci, le nombre d'offres apparaissant respectueuses des droits de propriété intellectuelle référencées par l'Hadopi est de 420.

Point d'étape de la mission de préfiguration de la fusion du CSA et de l'Hadopi

La secrétaire générale et le directeur des affaires financières et des systèmes d'information présentent aux membres du Collège les dernières avancées de la mission de préfiguration de la fusion du CSA et de l'Hadopi.

Approbation du relevé de conclusions de la séance du 18 mars 2021

Les membres du Collège approuvent le relevé de conclusion de la séance du 18 mars 2021.

Le 6 mai 2021

La Présidente

Monique ZERBIB

